

Rapport de la sous-commission du budget 2017

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur René Curty	PLR, rapporteur
	Monsieur Nathan Erard	POP
	Monsieur Lionel Favre	UDC

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 en présence de Monsieur Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants:

- Centres 125 et 150 : M. Jean-Daniel Jeanneret (chef de service) pour le service des affaires régionales et relations extérieures (SARRE) et les transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212, 213, 230 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250, 755 et 813 : Mme Anne-Véronique Robert (cheffe du secteur permis de construire) et MM. Philippe Carrard (chef du secteur planification et aménagement du territoire, urbaniste communal), José Angel Esteras (architecte du patrimoine) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce et immobilier) pour le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) pour les services techniques et Jacques Vidal (responsable de la STEP) pour la STEP
- Centre 770 : Mme Catherine Huther (cheffe de service) pour le service géomatique

Remarques générales

Le budget reçu par les commissaires prévoit de nombreuses mesures, notamment au niveau des ressources humaines, qui n'ont pas encore été annoncées aux employés communaux. Les chefs de service seront avertis le 28 octobre, après leur adoption définitive ou non par la Commission financière qui se tiendra le 26, et l'ensemble du personnel sera informé le 31. Pour cette raison, il est proposé de ne pas aborder le volet RH lors des discussions du jour.

Le budget des investissements, limité à 10 millions pour l'exercice 2017, a été extrêmement compliqué à élaborer, puisque près du tiers de celui-ci est dédié au projet indispensable "La Chaux-de-Fonds Est (Crêt-Manège)".

Le Dicastère a consenti, depuis 2015, des efforts considérables, notamment au niveau des ressources humaines, efforts qui se poursuivent. Ainsi, d'ici à la fin 2017, le SUE aura vu ses effectifs diminuer de 15,8 % EPT, notamment par les non-remplacements de l'architecte communal et du délégué à l'énergie, dont les tâches et la charge de travail, ont été soit abandonnées soit reportées sur les autres chefs de secteurs et collaborateurs. Il est également prévu de ne pas remplacer le délégué à l'énergie, dont le travail de prospection et de sensibilisation, important il y a quelques années, a été en partie repris par Viteos et est, de plus, moins nécessaire car la société a évolué dans son rapport à l'énergie. Les quatre secrétariats présents dans le bâtiment ont été réduits à trois (suppression du secrétariat des Services techniques) et travaillent désormais en étroite collaboration pour tous les services présents à cette adresse (direction, SUE, ST, Service de géomatique, SARRE). Les services techniques ont donc perdu 0,9 EPT de secrétariat. Un collaborateur, devant partir à la retraite prochainement ne sera pas remplacé, soit à court terme une diminution totale des effectifs des STech de 19,8 % EPT. Suite au départ d'une collaboratrice non remplacée, le SARRE a également vu sa dotation diminuer de moitié. En outre, le poste restant est financé en grande partie par des mandats externes de coordination (Agglomération urbaine du Doubs et Réseau des trois villes). Le SBL, quant à lui, a perdu 7 % de sa dotation, bien que ce domaine soit extrêmement difficile à réduire (notamment la gérance technique). Finalement le service de Géomatique a

perdu 31 % de dotation RH. Pour l'ensemble du dicastère, une réduction de postes de près de 11 % aura donc été consentie. A noter que les efforts ne touchent pas que le bas de la hiérarchie, mais l'ensemble des niveaux, ainsi le dicastère aura perdu 1 EPT cadre, 1 EPT secrétariat, 3,75 EPT collaborateurs scientifiques, 1,3 EPT techniciens et 2,1 EPT conciergerie. Malgré ces efforts importants, établis systématiquement en concertation avec les cadres et chefs de services, l'état d'esprit au sein du dicastère reste très bon.

125 – SARRE

Le chef de service présente l'évolution du service. Dès 2015, une première analyse des subventions de la Ville auprès de diverses organisations a été effectuée menant à la suppression de certaines et à la diminution d'autres. En outre, des négociations sont en cours dans d'autres cas pour modifier les règles de financement basées uniquement sur le nombre d'habitants. Au niveau de la lecture du budget, la plupart des contributions sont au 110, alors que les frais de fonctionnement apparaissent au 125. Une recette doit encore être ajoutée au 42 pour le mandat de prestation, équivalant à la contribution du Réseau des trois villes. Le travail du service est avant tout effectué dans l'ombre. Notre Ville restant toujours mal connue, il s'agit notamment de faire un lobbying ciblé, comme par exemple en faveur des dossiers ferroviaires, que ce soit les liaisons NE-Chaux-de-Fonds ou France-La Chaux-de-Fonds. Une petite victoire, l'année dernière, a été atteinte avec la cadence à la ½ heure sur Neuchâtel et la mise en place d'une liaison directe avec Berne.

Au niveau du tourisme, la Ville doit également se repositionner (perte d'influence ces dernières années) avec Jura 3 lacs, Tourisme Ne et le Parc régional naturel du Doubs. D'autre part, il y a actuellement de gros enjeux dans le cadre des mutations institutionnelles en cours ; en effet, le rapport communes-Etat se modifie et il s'agit de tout faire pour l'influencer en notre faveur.

Un commissaire demande des précisions sur les relations avec la France. Le TER est en sursis suite à l'évolution technique des normes de sécurité. De plus, la suppression du TGV de 10h30 à Besançon qui permettait une relation matinale efficace avec Paris change quelque peu l'intérêt de la

Ligne des Horlogers. De ce fait, il y cependant maintenant une opportunité d'avoir une cadence à l'heure avec Morteau, sans aller jusqu'à Besançon, ce qui répondrait à un réel besoin. Des rames thermiques d'occasion vendues en Italie pourraient permettre de concrétiser cette idée.

Au final, le service s'occupe de dossiers pour lesquels la Ville n'a pas forcément de légitimité établie mais qui la concernent cependant, ceci afin de faire avancer notre cause dans un environnement concurrentiel. Il s'agit surtout d'un travail de relations, d'où les frais de réception et de déplacement figurant au budget.

150 – Transports

Forte diminution de la contribution au pot commun due à l'abandon des trolleybus et de la ligne 305 en allongeant la 302. L'abandon des subventions aux personnes physiques (onde-verte junior) a été un crève-cœur, mais elles pourront être facilement remises en place lorsque la situation financière le permettra.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service présente le service, né fin 2015 de la réunion de l'ancien service de la Gérance communale et de celui du service d'architecture et des bâtiments. Un regroupement de l'ensemble du personnel à Rocher 1 était envisagé, mais trop coûteux. Finalement c'est à Serre 23 que la plupart des employés seront logés, les finances libérant un étage.

L'administrateur souligne que cette fusion de services a été positive, des personnes faisant le même travail, mais parfois de manière différente, ont été rassemblées et le meilleur du fonctionnement de chaque entité a été repris. Il ajoute que les comptes de la gérance sont assez complexes. Aux modifications exigées par MCH2 et appliquées en 2015, le service des finances a imposé de nouveaux changements pour le budget 2016 et 2017, si bien que les comparaisons restent pour l'instant peu aisées à effectuer. Cependant, les choses s'affinent au fur et à mesure et la situation va se stabiliser.

Suite à la demande d'un commissaire concernant le nombre d'objets gérés par la Ville, la complexité de ceux-ci est expliquée. En effet, 720 à 750 logements sont aux mains de la Ville, un parc immobilier comparable est également géré par mandat pour Prévoyance.ne. A cela s'ajoutent les bâtiments du patrimoine administratif de la Ville, allant du Collège Numa-Droz aux édicules situés sur l'Avenue Léopold-Robert.

L'ensemble des investissements sont passés en revue. Le projet de rénovation des ascenseurs de la Gare est présenté. Le rapport y-relatif devrait être finalisé début 2017. La réfection des vestiaires d'été de la piscine des Mélèzes est également évoquée ainsi que les travaux prévus au cimetière, autofinancés par le prix des incinérations.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Le budget proposé ne permet plus aucune marge de manœuvre, alors qu'au niveau de l'entretien des immeubles, certaines pannes ou changements sont imprévisibles (p. ex. chaudière).

L'augmentation des charges liées aux objets vacants est surtout due aux abattoirs (locaux laissés libres, difficiles à louer en l'état).

210 – Gérance-secrétariat

Se retrouve ici le montant versé par Prévoyance pour la prestation de Gérance de ses immeubles.

211 – Bâtiments locatifs

L'administrateur relève la spécificité des bâtiments du patrimoine financier. Pour ceux-ci, aucune demande d'investissement ne peut être faite, les montants destinés aux rénovations apparaissent dans les comptes, car doivent être autofinancés. Cette façon de faire est effective depuis 2015, mais n'apparaissait à l'époque pas aussi clairement dans les comptes. Nous avons maintenant l'investissement souhaité et dans les plus-values l'adaptation des immeubles aux valeurs marchandes. Deux augmentations s'additionneront au fil des ans : la modification de plus-value (unique) et l'adaptation des loyers améliorant chaque année un peu le bénéfice de la Gérance.

Un commissaire relève alors que puisqu'aucune demande de crédit ne sera plus présentée au Conseil général, si un groupe s'oppose à une rénovation, c'est au moment du budget qu'il devra se manifester.

Un commissaire s'enquiert du niveau des loyers, sont-ils comparables au marché ou en-dessous ? Grâce à l'expertise du délégué au marketing urbain, commerce et immobilier, qui suit l'évolution du marché et entretient des contacts étroits avec les différents acteurs, nous sommes dans la plaque. La Ville se doit cependant de jouer un rôle social, si bien qu'un certain nombre d'appartements ne sont pas rénovés complètement (rafraîchis mais pas de cuisine agencée) afin de ne pas dépasser le seuil de prise en charge du loyer par l'action sociale. La Ville ne loue cependant plus d'appartements aux personnes émergeant de l'action sociale d'autres communes.

212 – Parkings

L'un des parkings les plus rentables a été transféré aux écoles, mettant en exergue les charges trop importantes restant dans ce centre. La situation devra être analysée. Le parking Volta, rencontrant quelques problèmes de location et de vandalisme, a vu une partie de ses places à l'heure transformées en places au mois et un horodateur remplacer la barrière initialement installée. De plus, les baux hivernaux ont été remplacés par des baux annuels. Le développement de certains projets dans le quartier (Portescap, Clinique de la Tour) pourrait cependant jouer en sa faveur. Au total, actuellement 76.5 % des places sont louées au mois (62 places au mois / 19 places à l'heure).

213 – Bâtiments d'utilité mixte

Pour mémoire, ce chapitre n'existe plus.

230 – Bâtiments industriels

Suite à la vente de Crêt-du-Loche 9 et probablement de Paix 152 (risque pris au budget si la vente n'est pas effective au 1^{er} janvier), ce centre se retrouve sans objet.

240 – Domaines

Comprend les surfaces agricoles louées ainsi que la vigne de la Ville.

250 – Foncier

L'introduction de MCH2 implique que les objets immobiliers soient valorisés à leur valeur vénale. Tout a donc été revalorisé. Les intérêts augmentent donc énormément au budget 2017 puisque la valeur indiquée précédemment pour chaque objet était de CHF 1.-. Il s'agit d'une écriture interne. Ce centre regroupe les terrains (par ex. scierie des Eplatures) ainsi que les terrains en droit de superficie.

701 – Services techniques/ 712 constructions nouvelles

L'ingénieur communal présente les principales tâches du service : entretien du réseau routier communal, réseau des eaux usées à récolter et à traiter par la STEP, travail de relevé et d'estimation de l'état du réseau (beaucoup d'erreurs dans le cadastre) et planification des travaux y relatifs. Sont également à entretenir certains ouvrages, comme des ponts, une passerelle et des murs de soutènement.

Les liens entre les centres 701 et 720 sont expliqués. A relever que tout ce qui touche à l'évacuation et au traitement des eaux n'est pas financé par l'impôt, mais par la taxe d'épuration. Afin de ne pas devoir adapter le montant de la taxe chaque année, une réserve existe, d'un montant actuel de CHF 1'154'706.-. Celle-ci est alimentée les années où les charges sont inférieures à la taxe perçue et des prélèvements y sont effectués lorsque les exercices le demandent.

Il est notamment à relever, au niveau des investissements, qu'un logiciel a été acheté afin de diminuer les mandats donnés à l'externe pour des études, par exemple concernant la réfection des murs (dans ce cas pour la rue de la Promenade). La cour du Collège Numa-Droz, très endommagée, sera partiellement rénovée. Projet indispensable, mais très coûteux : Chaux-de-Fonds Est (réfection de la rue Crêt-Manège exigée par les CJ). Alors que le premier projet était pharaonique mais beaucoup plus qualitatif, deux révisions de celui-ci (la deuxième dictée par la crise) ont mené à ne plus changer de pont mais uniquement à assainir ce tronçon. Le projet est

aux mains de l'Office fédéral des transports qui doit encore statuer sur une opposition (procédure fédérale). Si les réflexions menées dans le premier projet ne pourront sans doute pas être réalisées, deux pistes doivent tout de même être conservées pour le futur : faire passer cette route en mode « unidirectionnel » ou doubler la voie ferrée dans l'idée qu'un tram y passera peut-être un jour. Le projet actuel ne prévoit pas de modification dans le régime de circulation.

Toujours au chapitre des investissements, l'entretien des trottoirs publics et les subventions accordées aux particuliers rénovant leurs trottoirs ont également été diminués par rapport aux précédents budgets. Le crédit destiné au Plan spécial Le Corbusier permettra l'aménagement de la Promenade Le Corbusier jusqu'à la fin de l'îlot B. Ce tronçon sera l'étalon pour l'ensemble du reste de la rue verte jusqu'au grand Pont, il mérite donc d'être soigné. Mis à l'enquête cette année, des oppositions ont cependant retardé le projet qui sera réalisé en 2017. Au niveau de l'entretien constructif, le montant alloué est très en-dessous des besoins, seul projet retenu: Jacob-Brandt. Un nouveau programme pluriannuel sur 3-4 ans sera élaboré, car l'actuel ne peut être tenu au vu de la nouvelle donne financière. L'idéal voudrait que 3,5 mios y soient consacrés par année. A la question des risques encourus, il est expliqué qu'un effondrement peut survenir ainsi qu'une perturbation du fonctionnement hydraulique. En cas d'effondrement, un crédit supplémentaire doit être débloqué, des ressources allouées et donc prises sur d'autres projets. Un problème qui se répercuterait ensuite sur nos fournisseurs et partenaires.

720 – Station d'épuration (STEP)/ 721 – réseau séparatif

Le responsable de la STEP informe les commissaires sur l'état actuel des installations: certains problèmes au niveau du béton et des installations techniques sont rencontrés. L'année 2016 a permis de changer un racleur, un autre devrait être remplacé en 2017. Les installations électromécaniques seront renouvelées. Certaines pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché, ce qui est très fâcheux en cas de panne. Ces problèmes sont donc anticipés au maximum.

Un commissaire s'enquiert du niveau de la taxe, est-il le même quel que soit le consommateur ? Entreprise polluante ou privée ? La taxe dépend des m3 d'eau consommée. Les entreprises quant à elles doivent prendre des mesures en amont pour ne pas rejeter dans le réseau des eaux trop polluées. Certaines ont d'ailleurs dans leurs locaux des « mini-Step ». Globalement, celles-ci jouent le jeu, excepté quelques événements exceptionnels. Afin d'identifier plus rapidement les éventuels coupables, des points stratégiques ont été définis, permettant de mieux cerner les éventuels problèmes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une taxe de CHF 9.-/habitant raccordé est prélevée. Même si celle-ci est vouée à disparaître lorsque le système de traitement des micro-polluants sera en place, cela ne devrait cependant pas alléger la facture globale. En effet, les frais d'exploitation qui en résulteront seront même probablement supérieurs à la taxe actuelle.

Un commissaire demande ce qu'il en est d'éventuelles subventions et du calendrier à respecter. Près du 90 % des dépenses devraient être subventionnées, soit 9 millions sur un total de 10 prévus. Le calendrier de réalisation de ce projet est quelque peu ralenti car la Confédération doit faire face à trop de demandes simultanées. Ainsi notre projet est en attente. La mise en service est pour l'instant prévue pour 2020 au mieux. Le projet de Viteos de micro-turbinage devrait être réalisé dans le même bâtiment afin de permettre des synergies.

Un commissaire s'enquiert du canal d'amenée, faut-il tout refaire ? Heureusement non, seul le béton de surface est à refaire (protection de l'armature).

L'ingénieur communal explique également en détail les éléments exceptionnels qui ont conduits au débordement de l'été dernier ayant provoqué des dégâts importants, notamment visuels, le long de la Ronde. En deux minutes, le débit est ainsi passé de 0 à 20'000 litres/seconde alors que seuls 2'500 litres peuvent être retenus.

Le crédit destiné au PGEE vise à finaliser le plan général d'évacuation des eaux. Le système séparatif ne sera pas complet, mais une limitation du risque d'inondation en découlera et certaines zones pouvant être mises en séparatifs seront définies.

Le rapport au Conseil général est prévu pour 2017. A noter que face aux coûts que cela représente, certains points ne pourront peut-être pas être réalisés.

755 – Urbanisme

La responsable du secteur permis de construire revient sur l'introduction du système SATAC 2, devant à l'origine permettre des gains de temps, mais qui en fait pour l'instant perdre, plus particulièrement au SUE dans la mesure où les requérants ne sont pas encore familiarisés avec ce système et que pour un requérant lambda, le système est relativement complexe et le travail d'accompagnement est d'autant plus important. La Ville était une commune-test, le bilan général au niveau cantonal est donc attendu avec impatience. Au niveau des permis, la situation économique incertaine ne permet pas de prévoir quel sera le volume de permis délivrés en 2017. Bien que les taxes et émoluments aient été adaptés au début 2016, favorisant une augmentation des recettes, vu l'introduction de la nouvelle Loi sur les constructions en 2015, qui va de pair avec le système SATAC 2, certains objets ne nécessitant plus de permis, cet effet a été amoindri.

L'architecte du patrimoine présente les trois principaux axes sur lesquels le patrimoine agit : les préavis et contacts avec les propriétaires concernant des travaux ayant un impact patrimonial, le site UNESCO (relations avec Berne et l'Office de la culture), la Fondation de la Ville pour le patrimoine octroyant des subventions à des particuliers afin de limiter les surcoûts en cas de rénovations tenant compte de la préservation du patrimoine. Vivant de donations, une recherche de fonds, notamment en mettant en exergue le travail réalisé (avant/après) sur certains objets, devrait être organisée. En outre, une partie du travail effectué auparavant par l'architecte de la Ville a également été reprise (visites organisées et vulgarisation de la Ville).

Le délégué au marketing urbain, commerce et immobilier présente son secteur, à la croisée de nombreux projets et ayant repris des tâches très diverses, notamment suite au départ de l'architecte communal. Ainsi la salubrité demande un temps considérable puisque de nombreux dossiers sont actuellement ouverts (25 en début d'année). Selon les problèmes rencontrés pour certains locataires (syndrome de Diogène, moisissures,...) un réseau est mis sur pied par le service incluant selon les cas : Nomad, ProSenectute, le CPTT,... avec pour but de permettre à ces personnes en difficulté de ne pas perdre leur logement. La lutte contre les nuisibles a également été relancée (rats, guêpes, régulation des pigeons). Au niveau immobilier, le service joue un rôle de facilitateur afin d'aider les éventuels investisseurs privés. De plus, le domaine Foncier a également été repris. Comme exemple actuel, le nouveau bâtiment qui remplacera l'actuel Top Tip prévoit un parking souterrain sous le domaine public, ce qui donnera lieu à une rente. Plusieurs dossiers de vente d'immeubles sont en cours et l'ensemble du parc immobilier doit être analysé afin de déterminer, dans les 3-4 prochaines années, ce qui peut encore être vendu, ne répondant plus à des critères de rentabilité ou ne servant pas de politique particulière. L'étude des terrains en droit de superficie occupera également beaucoup le service en 2017 (env. 200). Finalement, de nombreux contacts sont entretenus avec les gérances, les commerçants, favorisant l'échange d'informations et la connaissance du marché.

L'urbaniste communal présente également son secteur, traitant de l'aménagement du territoire et notamment du plan d'aménagement communal (PRAC), des aménagements et de la gestion de l'espace public, des mobilités, de la politique énergétique et de la planification environnementale. Les plans directeurs communaux intitulés La Chaux-de-Fonds 2030 sont à bout touchant. Après une phase participative qui a permis de déboucher sur la validation des lignes directrices, l'élaboration des plans directeurs est en cours depuis l'été 2015 et devrait aboutir à l'été 2017. Autre grand projet, le plan de quartier de la scierie, dont la procédure devrait démarrer fin 2016 déjà. Constat réjouissant pour Velospot qui, après une fin d'année 2015 catastrophique suite à de nombreuses déprédations, voit l'été 2016 battre des records depuis le changement des cadenas.

Suite au non-remplacement du chef du service économique, le SUE est désormais sollicité chaque semaine sur des dossiers économiques touchant au foncier, augmentant également considérablement la charge de travail de chacun.

A relever au niveau budgétaire que même si le service a subi une cure d'amaigrissement, cela ne transparait pas forcément dans les chiffres, car plusieurs missions ont parallèlement été reprises : le géomètre communal, le pôle foncier ainsi que le rapatriement complet de certains collaborateurs auparavant « partagés » avec le SIS pour la prévention incendie.

Pour les investissements, seules deux lignes subsistent en 2017 : des aménagements urbains, selon besoins, et la création de deux zones 30.

770 – Géomatique

La cheffe de service présente les différentes tâches du service. Celui-ci, très transversal, est au service des services. Il s'occupe par exemple du plan de Ville, du calendrier des déchets ou des mesures hivernales (dont la carte élaborée par le service fait foi). Quelque 300 thématiques sont gérées par le service. Pour chaque point d'une carte, des données géo-référencées sont classées en couches différentes selon les domaines. Ainsi, certaines thématiques différentes peuvent être croisées, comme par exemple des travaux prévus et une manifestation.

Au vu des restrictions budgétaires, l'effectif du service est limité à 1,8 EPT et une absence de longue durée ne permettent pas, actuellement, de nouveaux développements. L'objectif est de conserver la qualité actuelle des géo-données, mais en réduisant drastiquement les nouveaux mandats ou développements demandés par les services. A la demande d'un commissaire de savoir si l'on ne pourrait pas vendre davantage les données, la cheffe de service explique que seules les données produites par la Ville pourraient l'être, mais que la pratique s'oriente davantage vers l'échange d'informations. Bien entendu, si une carte est éditée pour une entreprise, celle-ci sera payante. Les revenus ainsi générés sont difficiles à prévoir, car ils dépendent des demandes externes et des ressources pour les honorer.

813 – Environnement

La seule subvention subsistant dans ce compte est octroyée à l'ISSKA. A noter que cet institut, mondialement connu (un mandat actuel a été attribué à l'ISSKA pour la grotte de Lascaux par exemple), est le seul institut universitaire en Ville de La Chaux-de-Fonds. Il est important de le conserver.

Le rapporteur de la sous-commission

René Curty